



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20231012-2023-109-DE  
Date de télétransmission : 12/10/2023  
Date de réception préfecture : 12/10/2023

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **12 OCT. 2023**  
N°2023-109

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-et-un septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Création d'un poste de Directrice ou de Directeur de l'Espace Public et de la Transition Ecologique**

**Rapporteur** : Mme THIROUX

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service des assemblées et affaires juridiques

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DUVERGER (donne procuration à M. BASTIN), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAILLAND), M. VIGUIE (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BOULAY), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THIROUX), M. FAUTRE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE.

**Secrétaire de séance** : Mme ABCHICHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 31

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 38

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction des Ressources Humaines  
Service Emploi, compétences et parcours professionnels  
Pôle Recrutement – MM  
Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2023

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-2 et son article L 332-12;

**Vu** le tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne, annexé au budget primitif 2023, adopté par délibération n°2023-003 du 25 janvier 2023 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 19 septembre 2023 ;

**Considérant** ce qui suit :

Il est attendu du poste de directrice ou directeur de l'Espace Public et de la Transition Écologique qu'elle/il engage une démarche de préfiguration d'une direction de l'espace public et de la transition écologique et qu'elle/il assure l'intérim du Directeur Général des Services Techniques en son absence. Le poste de Directrice ou Directeur de l'Espace Public et de la Transition Écologie requiert des aptitudes spécifiques puisqu'il conduit un diagnostic, élabore le premier plan pluriannuel d'adaptation de l'espace public aux changements écologiques et conduit le projet de direction.

C'est dans ce sens qu'il y a lieu de créer un poste de directrice ou de directeur de l'Espace Public et de la Transition Ecologique.

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARTICLE 1** : CREE et INSCRIT au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

- Un emploi de directrice ou de directeur de l'Espace Public et de la Transition Ecologique à temps complet.

**ARTICLE 2** : PRECISE la création, à compter du 1er octobre 2023, d'un emploi de directrice ou de directeur de l'Espace Public et de la Transition Ecologique à temps complet dans le cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

**Activités liées au « cœur de métier » :**

- Piloter le projet de direction et renforcer :
  - la complémentarité des activités de la direction infrastructures, transports et espace public et celles de la direction de l'environnement et du cadre de vie
  - la transversalité des actions menées sur le territoire par cette future direction avec celles menées par les acteurs internes (direction de l'urbanisme, de l'habitat et de l'économie, direction de projet du Grand Paris, direction du bâtiment et de l'énergie) et celles portées par les autres partenaires publics (établissement de géothermie, établissement public territorial, département...)

- Piloter la démarche de préfiguration structurée autour des thèmes suivants :
  - Les orientations stratégiques et le programme pluriannuel de la future direction de l'espace public et de la transition écologique
  - L'optimisation d'un budget d'investissement et de fonctionnement des marchés publics entrant dans le périmètre de responsabilité de la future direction de l'espace public et de la transition écologique (voirie, transports, mobilité, éclairages, espaces verts, propreté)
  - La gouvernance et le schéma d'organisation et de fonctionnement de la future direction : du sens, de l'efficacité et de la lisibilité des services rendus
  - La démarche participative et relationnelle permettant de renforcer l'efficacité de la mission de préfiguration sans allonger les délais
  - Un projet de direction de l'espace public et de la transition écologique et un organigramme visant une meilleure synergie entre les actuelles direction infrastructures, transports, l'espace public et direction de l'environnement et du cadre de vie
  - Une démarche de conduite de changement et d'accompagnement des agentes et agents concernés.

#### **Activités génériques communes à tous les directrices et directeurs :**

- Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'espaces publics et de transition écologique
- Observer une veille sur les dynamiques territoriales et sur les incidences en matière de politiques publiques relatives aux espaces publics et à la transition écologique
- Traduire le projet lié à l'espace public et à la transition écologique en planification stratégique et le décliner en programmation et actions
- Participer au collectif de direction et contribuer au Projet d'Administration
- Accompagnement et lien aux élus sur l'ensemble des sujets d'urbanisme;
- Maîtriser l'évolution des effectifs de la masse salariale des services, favoriser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Conduire l'élaboration et l'exécution du budget des services de la Direction (optimiser coûts et délais, garantir la qualité du service rendu)
- Participer à la programmation pluriannuelle des investissements de la Ville et à la recherche de financements diversifiés
- Piloter l'élaboration des outils ou de dispositifs d'aide à la décision.

**ARTICLE 3 : PRECISE** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2 Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent contractuel pourra être recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la difficulté de recruter des fonctionnaires détenant les compétences spécifiques nécessaires ou à durée indéterminée, notamment par la voie de la portabilité prévue à l'article L 332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

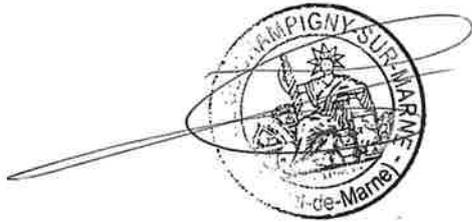
Le contrat de l'agent à durée déterminée sera quant à lui renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

**ARTICLE 4 : PRECISE** que l'agent devra être titulaire d'un grade appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs, être titulaire d'un diplôme de niveau 7 (BAC +5) ou de niveau 6 (Bac+4) permettant l'accès au concours externe d'ingénieur ou d'une expérience professionnelle de 4 ans au moins sur des missions correspondant à celles du cadre d'emplois des ingénieurs.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**ARTICLE 5 : DIT** que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Le secrétaire de séance**  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le **12 OCT. 2023**

Publication, le **12 OCT. 2023**

Certifié exécutoire

Le Maire

